

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 27 mars 2023

Délibération n° 2023-1592

Commission pour avis : déplacements et voirie

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Vernaison

Objet : Convention de financement d'une étude d'optimisation du fonctionnement du passage à niveau 363 de Vernaison au droit du pont - Convention avec SNCF Réseau

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Mobilités

Rapporteur : Monsieur Jean-Charles Kohlhaas

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 10 mars 2023

Secrétaire élu(e) : Monsieur Matthieu Vieira

Présents : Mme Arthaud, M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barge, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blache, M. Blanchard, M. Blein, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Bub, Mme Burillon, Mme Burricand, Mme Cabot, M. Camus, Mme Cardona, Mme Carrier, Mme Chadier, M. Chambon, M. Charmot, Mme Charnay, M. Chih, M. Cochet, M. Cohen, Mme Coin, Mme Collin, M. Corazzol, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Dalby, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, Mme Delaunay, M. Devinaz, M. Diop, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dubois Bertrand, Mme Dubot, Mme Dupuy, Mme Duvivier Dromain, Mme Edery, Mme El Faloussi, Mme Fontaine, Mme Fontanges, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Galliano, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Geourjon, M. Girard, Mme Giromagny, M. Godinot, M. Gomez, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, M. Haon, Mme Hémain, Mme Jannot, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, Mme Lecerf, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marguin, M. Marion, M. Millet, M. Monot, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pilon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Pouzergue, Mme Prost, M. Quiniou, M. Rantonnet, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Runel, Mme Saint-Cyr, Mme Sarselli, Mme Sechaud, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vieira, M. Vincendet, M. Vincent, Mme Vullien, M. Vullierme, Mme Zdorovtsoff.

Absents excusés : M. Buffet (pouvoir à M. Cochet), M. Collomb (pouvoir à M. Pelaez), Mme Etienne (pouvoir à Mme Giromagny), M. Mône (pouvoir à Mme Fontanges), M. Smati (pouvoir à Mme Dupuy).

Conseil du 27 mars 2023**Délibération n° 2023-1592**

Commission pour avis : déplacements et voirie

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Vernaison

Objet : Convention de financement d'une étude d'optimisation du fonctionnement du passage à niveau 363 de Vernaison au droit du pont - Convention avec SNCF Réseau

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Mobilités

Le Conseil,

Vu le rapport du 8 mars 2023, exposant ce qui suit :

I - Contexte

La circulation routière empruntant le pont de Vernaison par la route départementale (RD) 36 traverse la voie ferrée Lyon - Givors - Saint-Étienne au débouché nord de la gare de Vernaison. Le passage à niveau 363 gère la sécurité des circulations ferroviaires et routières à ce croisement.

Le passage à niveau est situé en sortie de gare de Vernaison, côté nord, et son temps de fermeture inclut le temps d'arrêt éventuel en gare des TER circulant en sens sud-nord.

Ce temps d'attente au passage à niveau est perçu comme trop long par les usagers de la route empruntant le pont, dans les 2 sens de circulation.

Dans le sens est-ouest, afin de préserver l'état vieillissant du pont et la sécurité des usagers, la rétention des véhicules routiers est anticipée en amont du pont, par un feu routier en liaison avec le passage à niveau. Le feu routier engendre des difficultés d'écoulement de la circulation routière empruntant le pont, principalement aux heures de pointe.

Pour les véhicules circulant dans le sens ouest-est, l'attente au passage à niveau crée une congestion dans la rue du pont, sur la Commune de Vernaison, également en heures de pointe.

Avec le développement probable des services ferroviaires voyageurs (projet de RER, démarche d'amélioration de la mobilité entre Saint-Étienne et Lyon) et fret, la fréquence de fermeture du passage à niveau sera amenée à augmenter.

Les différentes parties prenantes concernées par ce sujet (État, Région Auvergne-Rhône-Alpes, Métropole de Lyon, Commune de Vernaison, SNCF Réseau) souhaitent approfondir leur compréhension du fonctionnement ferroviaire et routier du passage à niveau 363, actuellement et aux différents horizons de déploiements potentiels de nouveaux services ferroviaires. L'objectif est de mettre en évidence et en comparaison des solutions de réduction du temps de fermeture et de diminution du temps d'écoulement du trafic routier au travers d'une étude spécifique, sous maîtrise d'ouvrage de SNCF Réseau et confiée à un bureau d'études spécialisé.

II - Objectifs

Il est proposé de conduire une étude pour approfondir et caractériser les pistes permettant de limiter ou supprimer les impacts du passage à niveau sur la circulation routière.

Le périmètre de l'étude envisagée concerne, à la fois, le système ferroviaire, ses infrastructures et ses circulations (ligne Lyon - Givors - Saint-Étienne) autour de la gare de Vernaison et du passage à niveau 363 et le système routier, ses infrastructures et ses circulations sur la RD 36, dans les 2 sens, au centre de Vernaison et sur le pont de Vernaison.

À l'issue de l'étude, les partenaires pourront retenir un scénario préférentiel à étudier plus spécifiquement puis à déployer, le cas échéant.

La présente convention porte sur le financement d'une étude d'optimisation du fonctionnement du passage à niveau 363 de Vernaison et de son impact au droit du pont. Elle a pour objet d'en définir sa consistance, son assiette de financement et son plan de financement.

III - Plan de financement

Le montant global de l'étude, objet de la présente convention, est de 130 000 € HT. Ce montant intègre une somme de 10 000 € HT correspondant aux frais de pilotage et d'animation (maîtrise d'ouvrage de SNCF Réseau et assistance à maîtrise d'ouvrage).

Volet	Montant (en € HT)
analyse de contexte et modélisation scénario prospectif à 5 et 15 ans	50 000
étude comparative de solutions techniques	70 000
mission pilotage et secrétariat technique	10 000
Total	130 000

L'étude sous maîtrise d'ouvrage de SNCF Réseau, objet de la présente convention, sera complétée d'une prestation de comptages routiers multimodaux et d'une analyse, par simulation dynamique de leur évolution. La Métropole porte sous sa maîtrise d'ouvrage cette étude qui sera conduite par un bureau d'études qu'elle aura désigné, pour un montant d'environ 20 000 € TTC, financée à 100 %.

La clé de répartition de l'étude, objet de la convention, est la suivante :

- pour respecter la répartition financière entre les partenaires sur la globalité des études, y compris la prestation sous maîtrise d'ouvrage de la Métropole (soit un montant total d'études à financer de 150 000 €), les cocontractants s'engagent à participer au financement de l'opération selon la clé de répartition suivante :

	Clé de répartition (%)	Participations (en €)
État	38,461	49 999,30
Région	38,461	49 999,30
Métropole	23,078	30 001,40
Total	100	130 000

- cette clé de répartition est uniquement valable pour les objets couverts par la présente convention. Elle n'engage pas les parties sur une éventuelle participation financière aux coûts des études et travaux à réaliser dans les phases ultérieures de l'opération.

La participation de la Métropole à SNCF Réseau s'élève à 30 001,40 € et sera versée selon le calendrier suivant :

Date	2023 (en %)	2024 (en %)
pourcentage du besoin de financement	80	20

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - le financement d'une étude d'optimisation du fonctionnement du passage à niveau 363 de Vernaison et de son impact au droit du pont,

b) - la convention à passer entre la Métropole et SNCF Réseau.

2° - **Autorise** le Président de la Métropole à signer ladite convention et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - **La dépense** de fonctionnement en résultant, soit 30 001,40 €, sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2023 et 2024 - chapitre 65 - opération n° 0P08Q2880, selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 24 001,12 € en 2023,
- 6 000,28 € en 2024.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 29 mars 2023

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20230327-301145-DE-1-1 Date de télétransmission : 29 mars 2023 Date de réception préfecture : 29 mars 2023
